

W.E.B

PROJET EOLIEN DE LONG

**COMPTE-RENDU DU
COMITE TERRITORIAL DE CONCERTATION N°1**

**5 MARS 2025
À LONG, SOMME**



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par WEB Énergie Du Vent

Quelia

Synthèse de la réunion

Les participants

16 personnes ont participé à la réunion (voir page 3 la liste des participants).

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de WEB Énergie du Vent
- Présentation de la démarche d'information et de dialogue
- Présentation du projet éolien de Long
- Présentation des retombées économiques du projet
- Réflexion sur les mesures d'accompagnement
- Questions-réponses

Calendrier

- Mars 2024 : Lancement du dispositif d'information et dialogue
- Début 2026 : Dépôt de la demande d'autorisation d'exploitation
- Mi 2026 : Consultation publique
- 2027 : Début des travaux de construction
- 2028 : Mise en service

Information et dialogue

- Mars 2024 – 1^{ère} lettre d'information
- Novembre 2024
 - 2^{ème} lettre d'information
 - Lancement d'un appel à volontaires citoyen
 - Mise en ligne d'une page internet dédiée au projet <https://www.web.energy/fr/nos-parcs-et-projets/projet-du-parc-eolien-de-long>
 - Une adresse mail dédiée au projet : eolienlong@quelia.fr
- 5 mars 2025 : Organisation du premier Comité Territorial de Concertation e la présente réunion

Apports de la réunion de travail

Une démarche de concertation volontaire – WEB Énergie du Vent (WEB EDV) et Quelia ont présenté l'ensemble du dispositif d'information et de dialogue autour du projet (voir page 6 à 10). Cette démarche permettra notamment de regrouper des parties prenantes locales pour accompagner et suivre le développement du projet avec la mise en place du Comité Territorial de Concertation.

Lancement des études – Les études écologiques, acoustiques et paysagères ont été lancées pour constituer l'état initial avant projet (voir page 12 à 14). Les résultats seront présentés lors du deuxième Comité territorial de Concertation (Automne 2025). L'équipe de WEB EDV s'est engagée à présenter plus en détail la méthodologie appliquée pour l'étude acoustique et les résultats issues des analyses à l'occasion d'une prochaine réunion du CTC.

Réflexion sur les mesures d'accompagnement – WEB EDV a présenté le principe des mesures d'accompagnement. Elles sont ouvertes à la réflexion collective à laquelle le Comité Territorial de Concertation contribuera. Plusieurs suggestions ont ainsi été évoquées et sont détaillées page 21 et 22.

Opportunité pour un financement participatif – Ce dispositif pourrait être ouvert aux collectivités locales, habitants, propriétaires et exploitants agricoles. (voir page 18) WEB EDV prévoit d'apporter davantage de précisions sur les modalités et les avantages de ce financement lors du CTC n°2

Caractéristiques principales du projet – À ce jour, début 2025, l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes restent à définir à partir des résultats des études :

- 3 à 5 éoliennes maximum
- 150 à 200m de hauteur maximum en bout de pale
- 3,6 à 7 MW de puissance par éolienne

		Intégrer dans les réflexions, les enjeux liés à l'activité cynégétique (chasse)	13
SYNTHESE DE LA REUNION	1	☞ L'étude acoustique	13
Apports de la réunion de travail	1	Objectifs et méthodologie de l'étude acoustique	13
LES PARTICIPANTS	3	Respect de la réglementation et mesures d'atténuation acoustiques	14
INTRODUCTION	4	☞ L'étude paysagère et patrimoniale	14
PRESENTATION DE WEB ÉNERGIE DU VENT	4	Délimitation des aires d'étude	14
☞ Une entreprise européenne implantée en France	4	Réalisation des photomontages	15
☞ Quelia accompagne la démarche de concertation	6	Enjeu du balisage de nuit des éoliennes	15
LA DEMARCHE D'INFORMATION ET DE DIALOGUE	6	☞ Les options de raccordement	15
☞ Périmètre d'information de la démarche	6	☞ Caractéristiques techniques du projet	16
☞ Calendrier de la concertation	7	☞ Définir le nom du projet	16
☞ Le dispositif d'information	7	LES RETOMBÉES ECONOMIQUES DU PROJET	17
La distribution de lettres d'information	7	☞ Recettes fiscales du projet	17
La mise en place d'un appel à volontaires citoyen	8	Répartition de la taxe IFR entre les collectivités	17
Des outils d'information et de dialogues complémentaires	8	Loyers perçus pour l'usage des chemins communaux	17
Une information relayée par la mairie de Long	9	Loyers et compensation pour les propriétaires et exploitants agricoles	17
☞ Un Comité Territorial de Concertation (CTC)	9	☞ Opportunité pour un financement participatif	18
☞ Les objectifs de la démarche d'information et de dialogue	9	LANCEMENT DES REFLEXIONS SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	19
☞ Une charte éthique pour un projet responsable et concerté	10	Distinction entre mesures d'accompagnement et mesures de compensation	19
☞ Les enjeux énergétiques en France	10	Réflexion sur les mesures d'accompagnement	20
PRESENTATION DU PROJET EOLIEN	10	☞ Choix du turbinier	21
☞ Calendrier de développement d'un projet éolien	10	☞ Bridage des éoliennes	21
☞ La zone d'étude environnementale	11	☞ Radar militaire	21
☞ Installation d'un mât de mesure fin 2024	11	☞ Radar météo	21
☞ Enjeux techniques et environnementaux à prendre en compte	12	CONCLUSION	22
☞ Servitudes techniques	12	☞ Un projet éolien qui répond aux objectifs stratégiques français	22
☞ L'étude écologique et environnementale	12	☞ Les prochaines étapes	22
Mesures de protection des chauves-souris, de la zone boisée et suivi environnemental	13		

Les participants

16 personnes ont participé à la réunion de travail.

Participants

Commune de Long

PECQUET Jean-Marie, Maire

COPIN Alain, 1^{er} adjoint

LÉPINE Francis, Conseiller municipal, aussi Président de la société de chasse en plaine de Long et Président de l'Office de tourisme Ponthieu-Marquenterre

Commune de Ailly-le-Haut-Clocher

BALESDENT Bruno, Maire

Commune de Villers-sous-Ailly

SAUVAGE Laurent, Maire

Communauté d'Agglomération Baie de Somme

WILBERT Thierry, Conseiller du Président pour les Affaires Économiques

Conservatoire d'Espaces Naturels

PETIT Coralie, Chargée de mission

Association de Préservation du Patrimoine de Long

LÉPINE Marie, Présidente

Habitant-es volontaires

COPIN Pierre

DUFRIEN Lucas

RACINE Audrey

Porteurs du projet

PERROT Harold, Responsable régional Hauts-de-France WEB Énergie du Vent

MAZARS Django, Chef de projet WEB Énergie du Vent

CHEVET Florestan, Chef de projet WEB Énergie du Vent

Animation

DELATTE Constant, Concertant, Quelia

BASOL David, Concertant, Quelia

Personnes et organismes excusés

HERTAULT Claude, Président de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

FOSSATI Jean-Noël, 2^{ème} adjoint de la commune de Long, aussi Président de l'association Au Paradis des Pêcheurs de Long

LADRIÈRE Tanguy, Conseiller municipal de Long

BERQUEZ Cédric, Directeur de la mission Vallée de Somme, Vallée idéale

VIGNON Étienne, Maire de Bouchon

CAILLY Christophe, Profession agricole

PÉRILLIER Cyril, Profession agricole

Introduction

Jean-Marie Pecquet, maire de Long, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il souligne que ce premier Comité Territorial de Concertation (CTC), réunissant des acteurs du territoire, constitue une étape essentielle d'information et de dialogue pour le développement du projet éolien à Long.

Constant Delatte, Quelia, précise que ce CTC est mis en place volontairement par WEB Énergie du Vent (WEB EDV) en lien avec la mairie de Long pour accompagner la phase de développement du projet. Il remercie Monsieur le maire pour avoir souhaité et facilité l'organisation du CTC.

Ordre du jour

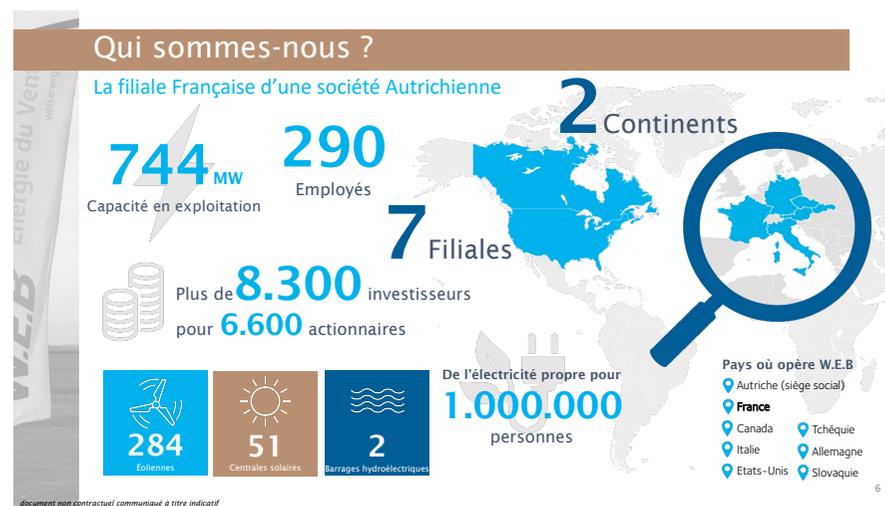
- 1 Qui sommes-nous ?
- 2 Démarche d'information et de dialogue
- 3 Présentation du projet éolien à Long
- 4 Définir le nom du projet
- 5 Retombées économiques du projet
- 6 Réflexions sur les mesures d'accompagnement
- 7 Questions et réponses

Présentation de Web Énergie du Vent

➤ Une entreprise européenne implantée en France

Harold Perrot, Responsable régional Hauts-de-France chez WEB Énergie du Vent, présente la société WEB EDV. Fondée en 1995 en Autriche, WEB EDV est implantée en France depuis 2003. La société conçoit et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques dans huit pays en Europe et en Amérique, en assurant leur développement, leur gestion et leur renouvellement.

La société WEB EDV exploite actuellement 4 parcs éoliens dans la région Hauts-de-France.



Qui sommes-nous ?

Parcs en exploitation
Capacité en exploitation : 104,4 MW

- En Hauts-de-France :
 - Vauvillers : 6 éoliennes de 2 MW soit 12 MW
 - Plaine d'Artois : 18 éoliennes de 0,8 MW soit 14,4 MW
 - Les Portes du Cambrésis : 6 éoliennes de 3,6 MW soit 21,6 MW
 - Parc éolien des Vallées : 5 éoliennes de 3,6 MW soit 18 MW
- En Grand Est :
 - Les Gourlus (Faux-Vésigneul) : 12 éoliennes de 3,2 MW soit 38,4 MW

Parcs autorisés
Capacité de 42 MW

- 4 éoliennes (16,8 MW) à Lignorelles et Bleigny-le-Carreau dans l'Yonne
- 6 éoliennes (25,2 MW) à Polilly-sur-Serein et Saint-Vertu dans l'Yonne

Projets en instruction
Capacité de 130 MW

- 10 éoliennes (45 MW) à Marson et Vésigneul-sur-Marne dans la Marne
- Parc photovoltaïque de 30 MWc à Arny-sur-Serein dans l'Yonne
- Parc photovoltaïque de 22,54 MWc à Argenteuil sur Armançon et Moulin en Tonnerrois dans l'Yonne
- Parc agrivoltaïque de 15,07 MWc à Villermorin dans l'Aube
- Extension du parc éolien de 17,1 MW à Fiesquières dans le Pas de Calais

Projets en développement
Portefeuille de projets de 450 MW

PARCS ÉOLIENS de WEB Énergie du Vent
● En exploitation
● En projet
● En développement

document non contractuel communiqué à titre indicatif

Qui sommes-nous ?

Une entreprise aux valeurs fortes

Accompagnement

via une démarche de concertation adaptée au territoire afin de rendre les riverains acteurs du projet.

Transparence

sur les études et les dossiers pour le partage des connaissances communes.

Proximité

via une écoute active et un respect des attentes et contraintes des acteurs locaux.

Partage

via la création d'une page internet dédiée pour partager les informations clés.

document non contractuel communiqué à titre indicatif

Qui sommes-nous ?

Une société portée par une activité transverse

Le Groupe WEB Windenergie AG

- Fondé en 1995
- 2ème producteur d'EnR en Autriche
- Privé et indépendant
- Plus de 6500 petits actionnaires privés

Notre stratégie

- Développeur – Exploitant – Mainteneur
- Multi-énergies 100% renouvelable
- Accompagnement de l'investissement participatif

En France – WEB Énergie du Vent

- Filiale créée en 2003
- Développement de parcs éoliens et de centrales solaires
- Exploitant et maintenancier de nos projets
- Equipe dédiée au développement de 23 personnes

Notre équipe

document non contractuel communiqué à titre indicatif

Django Mazars, chef de projet éolien chez WEB EDV, met en avant la transparence souhaitée par Web Énergie du Vent autour du projet afin de permettre à chacun, habitants et acteurs locaux, d'en comprendre les enjeux et les intérêts.

➔ Quelia accompagne la démarche de concertation

Quelia : Comprendre le territoire pour informer et dialoguer

Accompagner la démarche de concertation de Web Energie du Vent

Quelia, agence de concertation dédiée à la transition écologique, favorise le dialogue et l'engagement des parties prenantes autour du projet.

Niveaux de concertation

- Information
- Consultation
- Concertation
- Négociation

Parties prenantes

- Grand public
- Public institutionnel
- Public citoyen
- Public experts

Comprendre le territoire, les enjeux, et les parties prenantes
Concevoir le dispositif
Animer, adapter et assurer le suivi de la concertation
Faire connaître les apports de la concertation

DIAGNOSTIQUER CONCERTER VALORISER

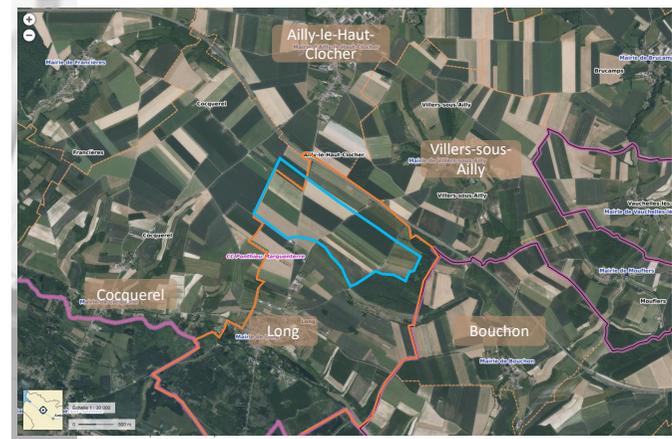
Quelia

document non contractuel communiqué à titre indicatif

Quelia, agence de concertation spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables, accompagne WEB EDV dans sa démarche de concertation volontaire pour le projet éolien de Long.

La démarche d'information et de dialogue

➔ Périmètre d'information de la démarche

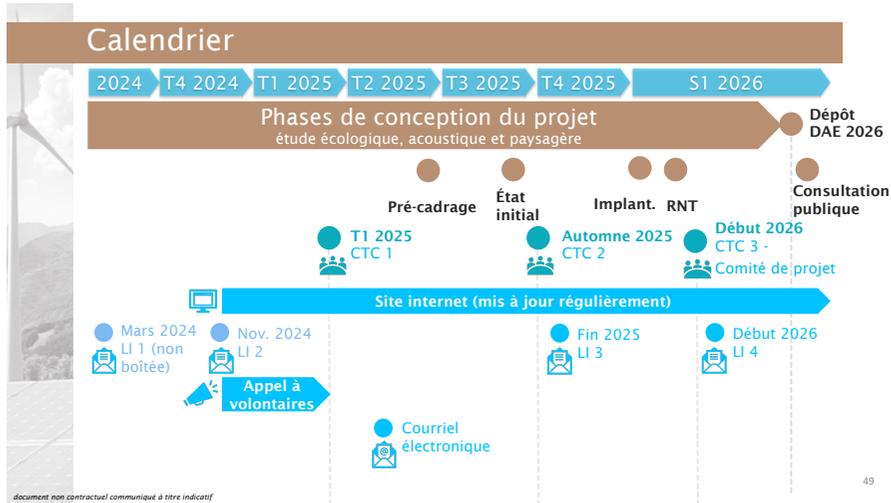


Communes informées de la démarche WEB Energie à Long

David Basol, Quelia, explique que les 4 communes limitrophes du projet éolien de Long ont :

- reçu en novembre 2024 plusieurs dizaines d'exemplaire de la lettre d'information n°2 afin de les mettre à disposition des habitants
- été invitées à participer au CTC n°1, par mail le vendredi 14 février 2025

➔ Calendrier de la concertation



Le projet éolien de Long, actuellement en phase de conception et de développement, est accompagné d'un dispositif d'information et de dialogue volontaire initié en mars 2024. Ce dispositif se poursuivra jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation environnementale, prévu au premier semestre 2026.

Django Mazars rappelle que, dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, un comité de projet devra être organisé avant le dépôt du dossier. Ce comité réunira l'ensemble des communes limitrophes à la commune d'implantation de Long, après transmission du Résumé non technique (RNT). Le CTC n°3 pourra ainsi adopter un format mixte, combinant CTC et comité de projet, afin de répondre aux exigences réglementaires.

Après le dépôt du dossier, une enquête publique sera organisée. Le nouveau format de l'enquête publique sera appliqué, celle-ci aura une durée de 3 mois et devra inclure deux réunions publiques : l'une en ouverture et l'autre en clôture de la période d'enquête publique.

WEB EDV a choisi d'instaurer un espace de dialogue en amont de ces obligations réglementaires, afin d'intégrer les contributions des acteurs locaux et d'élaborer un projet en cohérence avec les attentes du territoire.

➔ Le dispositif d'information

La distribution de lettres d'information

WEB EDV a mis en place la diffusion de lettres d'information :

- Lettre d'information n°1 en mars 2024 (non distribuée en boîtes aux lettres)
- Lettre d'information n°2 en novembre 2024 distribuée à l'ensemble des foyers de Long et remise aux communes voisines.

Ces lettres d'information sont disponibles :

- Sur la page internet dédiée au projet, en [cliquant ici](#)
- Sur l'application mobile Intra Muros de la commune de Long

Une troisième lettre d'information est prévue pour informer les habitants sur le projet au printemps 2025.

La mise en place d'un appel à volontaires citoyen

Outils d'information et de dialogue

Lancement d'un appel à volontaires en ligne

- Distribué aux habitants de Long en novembre 2024 avec la **lettre d'information n°2**
- Information transmise aux communes
 - Long
 - Ailly-le-Haut-Clocher
 - Villers-sous-Ailly
 - Bouchon
 - Cocquerel
- 3 volontaires invités pour le CTC

document non contractuel communiqué à titre indicatif

Inscrivez-vous à l'appel à volontaires !

Projet éolien de Long - Web Énergie Du Vent

Entrez votre PRENOM*

Entrez votre NOM*

Entrez votre numéro de téléphone

Entrez votre commune de résidence*

Case à cocher

Oui

Non

JE ME PORTE VOLONTAIRE

La lettre d'information n°2 proposait en novembre 2024 aux habitants intéressés l'opportunité de :

- se porter volontaire pour contribuer aux réflexions autour du projet
- s'inscrire à la liste de diffusion du projet pour rester informé : inscrivez-vous en [cliquant ici](#).

3 habitants de la commune de Long se sont ainsi portés volontaires. Ils ont tous 3 été invités à faire partie du CTC.

Des outils d'information et de dialogues complémentaires

Outils d'information et de dialogue

Page internet et adresse mails dédiées au projet

- Mise en ligne en novembre 2024
- Mise à jour régulièrement

document non contractuel communiqué à titre indicatif

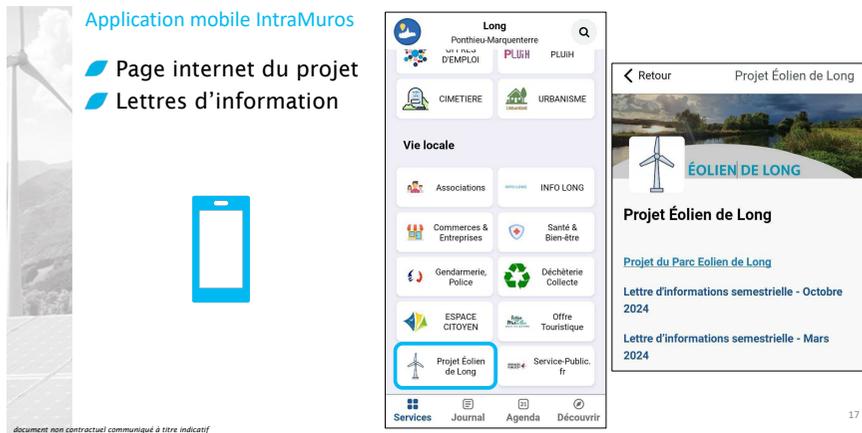
Accéder au site internet

Mail : eolienlong@quelia.fr

WEB EDV a également mis en place :

- une page internet dédiée au projet qui regroupe l'ensemble des informations du projet à l'adresse suivante : <https://www.web.energy/fr/nos-parcs-et-projets/projet-du-parc-eolien-de-long>
- une adresse mail pour permettre à quiconque de les contacter à tout moment: eolienlong@quelia.fr

Une information relayée par la mairie de Long



La commune de Long a également pris l'initiative d'ajouter une section dédiée au projet éolien sur l'application mobile IntraMuros. Cet espace regroupe un lien vers le site internet du projet ainsi que la version .pdf des lettres d'information distribuées, facilitant ainsi l'accès des habitants aux informations essentielles.

➔ Un Comité Territorial de Concertation (CTC)



Tout au long de la concertation, le CTC sera accompagné par Quelia tout au long du développement du projet dans les étapes clefs jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation.

Quelia a pour mission de :

- Garantir le dialogue
- Rendre compte des échanges
- Appuyer le chef de projet dans l'organisation et l'animation des outils d'information et de dialogue

Le Comité territorial de Concertation offre un espace d'échange entre les acteurs locaux afin de suivre collectivement les grandes étapes du projet :

- CTC n°1 – 1^{er} trimestre 2025 : Explorer les premières pistes pour les mesures d'accompagnement
- CTC n°2 – 3^{ème} trimestre 2025 : Présenter les résultats des études environnementales et travailler sur les scénarios d'implantation
- CTC n°3 – Comité de projet, début 2026 : Présenter la version finalisée du projet

Django Mazars souligne que la mise en place de ce comité traduit un engagement fort de WEB EDV pour permettre aux participants de connaître les étapes de développement du projet et d'exprimer leurs attentes.

➔ Les objectifs de la démarche d'information et de dialogue

Définition des attentes



Quelles sont vos attentes par rapport :

- au développement du parc éolien de Long ?
- à la démarche de concertation ?



David Basol explique que la démarche de concertation doit ainsi permettre à chaque personne qui se sent concernée par le projet, de pouvoir exprimer ses attentes et interrogations par rapport :

- au projet éolien de Long
- à la démarche de concertation

Les membres du CTC pourront également relayer les questions des habitants ou des acteurs locaux.

➔ Une charte éthique pour un projet responsable et concerté

Charte nationale éolienne des collectivités et des professionnels

en faveur d'un développement territorial et concerté

Nos engagements

- ✓ Concertation, dialogue et sécurité juridique
- ✓ Qualité paysagère
- ✓ Indépendance et respect des études environnementales
- ✓ Préservation de la qualité de vie des riverains
- ✓ Qualité et sécurité des chantiers
- ✓ Suivi et qualité de l'exploitation
- ✓ Retour à l'état initial
- ✓ Démarche énergétique globale



➤ Charte éthique à signer conjointement par la commune de Long et WEB Énergie du Vent.

document non contractuel communiqué à titre indicatif

19

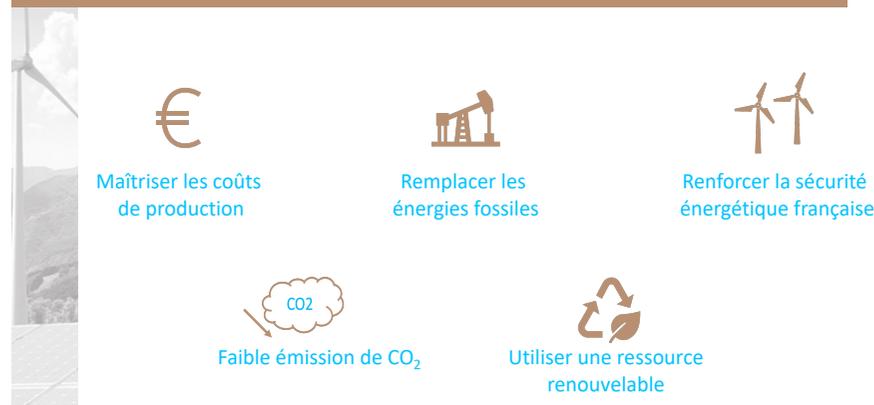
L'équipe de WEB EDV invite les élus de la commune de Long à signer conjointement la "Charte nationale éolienne des collectivités et des professionnels", qui vise à promouvoir un développement éolien concerté et ancré sur les territoires.

Cette charte résulte d'un travail collaboratif entre :

- France Renouvelables, syndicat représentant les acteurs des énergies renouvelables en France.
- Amorce, association d'élus qui accompagne les collectivités et les acteurs locaux dans leur transition énergétique.

➔ Les enjeux énergétiques en France

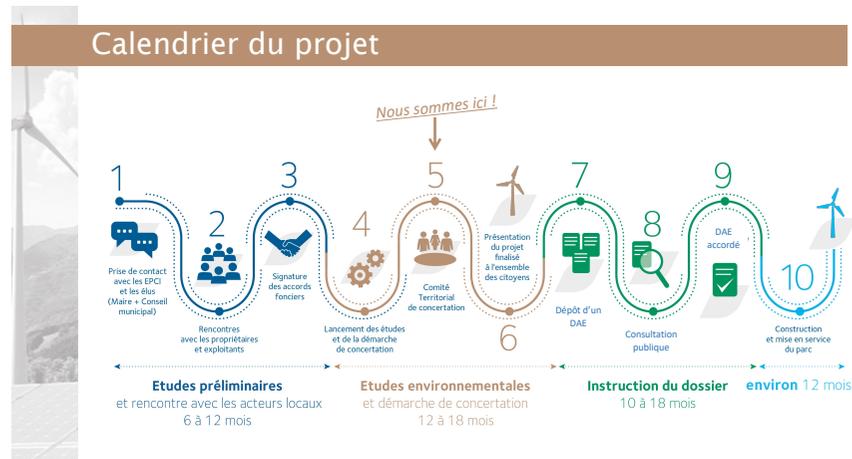
Quels sont les enjeux énergétiques en France aujourd'hui ?



Constant Delatte, rappelle les enjeux énergétiques actuels en France, accentués par le contexte géopolitique depuis plusieurs années.

Présentation du projet éolien

➔ Calendrier de développement d'un projet éolien

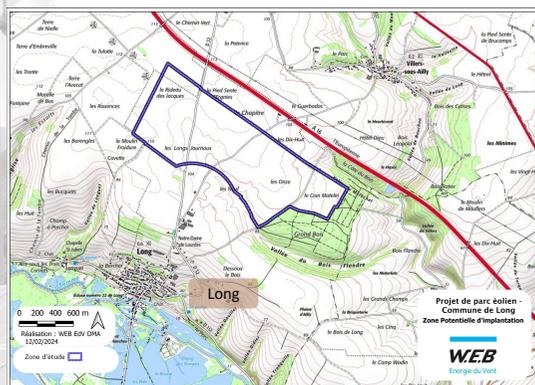


Harold Perrot présente le calendrier type d'un projet éolien, composé de plusieurs grandes étapes :

- Les études préliminaires
- Les études environnementales et la démarche de concertation
- L'instruction du dossier par les services de la préfecture
- La construction et la mise en service du parc
- La demande d'autorisation environnementale sera déposée auprès de la DREAL, et c'est le préfet qui validera ou refusera le projet en fonction des enjeux et de la qualité du dossier. Une fois le permis de construire accordé, WEB EDV devra sécuriser le raccordement du parc et procéder à l'achat des éoliennes à installer. La construction du parc ne peut commencer qu'après ces étapes.

➔ La zone d'étude environnementale

Zone d'étude environnementale



Localisation

- Zone de plateau sur la commune de Long
- Proximité de l'autoroute A16

- Zone d'étude tient compte d'une distance réglementaire de 500m des
- Habitations existantes (située à **plus de 600m**)

document non contractuel communiqué à titre indicatif

24

La carte ci-dessus présente la zone d'étude environnementale du projet qui se situe sur le plateau de Long, à proximité de l'A16. La réglementation impose une distance minimale de 500 mètres entre les éoliennes et les

habitations. Dans le cadre de ce projet, les premières habitations se trouvent à plus de 600 mètres des limites de la zone d'études.

Jean-Marie Pecquet ajoute que le parc éolien de Long se situera dans le prolongement du parc éolien Moulin de la Froidure sur la commune de Cocquerel, exploité par EDF Renouvelables. Harold Perrot indique que WEB EDV a rencontré l'équipe d'EDF Renouvelables qui étudie l'opportunité de renouveler ce parc éolien dans les prochaines années.

➔ Installation d'un mât de mesure fin 2024

Mât de mesure installé la semaine du 02/12/2024

Les objectifs d'un mât de mesure

Récolter les données du vent du territoire

- ✓ Mesurer l'abondance du vent et sa régularité sur plusieurs saisons
- ✓ Vérifier la faisabilité technique d'un projet éolien
- ✓ Identifier les variations locales du vent

Réaliser des études environnementales complémentaires

- ✓ Détecter les espèces présentes (chauves-souris)
- ✓ Analyser les habitudes de vols et les trajectoires de migration

Hauteur du mât
100 m

Installé pendant
1 à 2 ans



document non contractuel communiqué à titre indicatif

25

WEB EDV a installé un mât de mesure en décembre 2024 pour une durée temporaire de 1 à 2 ans. Le 5 mars 2025, le bureau d'études environnementale est intervenu sur le mât pour installer des sondes à chiroptères afin d'effectuer des relevés. Le mât de mesure permettra un suivi :

- De la ressource en vent sur le territoire
- Météorologique
- De l'activité des chiroptères

➔ Enjeux techniques et environnementaux à prendre en compte

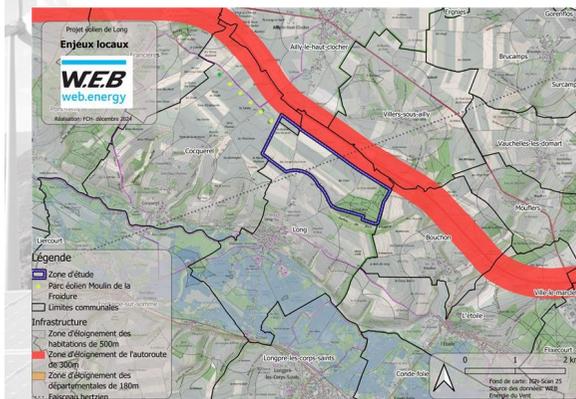


L'équipe WEB EDV explique que l'élaboration d'un projet éolien repose sur la prise en compte d'une série d'enjeux et de contraintes à prendre en compte (listés ci-dessus).

➔ Servitudes techniques

Servitudes techniques

Les enjeux techniques du projet éolien de Long



- Distance de sécurité
- 300m - Autoroute A16
- 180m - Départementale D32
- Parc éolien Moulin de froidure
- Éloignement Faisceau hertzien (Opérateur Free)

La zone d'implantation du projet éolien de Long devra répondre à des distances réglementaires (zones tampons) et des enjeux techniques relatifs :

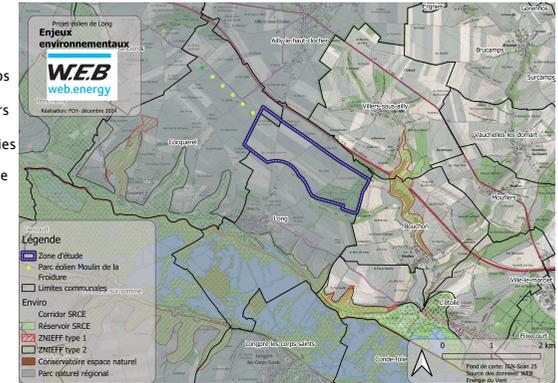
- Au réseau routier (Autoroute A16 et voies départementales)
- Au faisceau Hertzien de l'opérateur Free qui ne doit pas être « coupé » par une éolienne

➔ L'étude écologique et environnementale

Étude écologique

Prise en compte des enjeux environnementaux (faune – flore)

- Étude écologique
- Menée sur 4 saisons
- Inventaire de la biodiversité existante:
 - 2 sorties flore/habitat (printemps et été)
 - 13 sorties chiroptères entre mars et octobre
 - 24 sorties avifaunes avec 2 sorties par mois sur les 4 phases (hivernage/migration pré-nuptiale et post-nuptiale/nidification)
- Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie
- Impact vis-à-vis de la chasse:
 - Faune terrestre : pas d'impact constaté
 - Avifaune : Adaptation des trajectoires de migrations
 - Gibier d'eau : pas d'étude à ce jour
- État initial finalisé - été 2025



document non contractuel communiqué à titre indicatif

Florestan Chevet, chef de projet chez WEB Énergie du Vent, présente l'étude écologique, qui se déroule sur une année complète, avec des résultats attendus pour l'été 2025. L'objectif de cette étude est de réaliser un inventaire exhaustif de la biodiversité et de caractériser les enjeux environnementaux selon les zones et les espèces présentes.

L'équipe de WEB EDV confirme à Coralie Petit, chargée de mission au Conservatoire d'espaces naturels, être en contact avec l'association Picardie Nature depuis le début du projet. Picardie Nature a mis sa base de données à disposition du bureau d'études chargé de l'analyse. Une première phase d'exploitation de ces données est achevée et sera complétée par l'ensemble des observations réalisées sur le terrain.

Mesures de protection des chauves-souris, de la zone boisée et suivi environnemental

En cas de forte densité d'activité de chauves-souris à proximité des éoliennes, un système configuré selon les besoins et automatisé pourra être mis en place.

Le modèle d'éoliennes sélectionné intègrera une distance de garde au sol (hauteur entre le sol et le bas des pales) de 30m pour permettre la circulation des chauves-souris. En réponse à une question, Django Mazars précise qu'aucune éolienne ne sera implantée dans la zone boisée (est) autour de laquelle une zone tampon sans éolienne sera définie.

À la mise en service du parc éolien, un suivi environnemental sera mené sur trois ans. Selon les résultats, des périodes de bridage supplémentaires pourront être mises en place en cas d'impacts significatifs.

Intégrer dans les réflexions, les enjeux liés à l'activité cynégétique (chasse)

Florestan Chevet indique que WEB EDV a pris contact avec Théo Cornu, Fédération départementale de chasse de la Somme, pour obtenir des données sur l'impact des éoliennes sur le gibier d'eau. Les études menées jusqu'à présent sur l'influence des éoliennes sur le gibier terrestre n'ont montré aucun effet sur son comportement selon Florestan Chevet. Conscients de l'importance de l'activité cynégétique dans la commune, l'équipe de WEB EDV souhaite s'assurer de prendre en compte ces enjeux.

Francis Lépine, président de l'association de chasse en plaine de Long, confirme que la Fédération est bien informée du projet.

➡ L'étude acoustique

Étude acoustique
Préserver le niveau sonore existant

- Installation de sonomètres par ORFEA à la mi-janvier
- Mesures en janvier 2025
- Mesurer le niveau sonore des habitations les plus proches pour assurer le respect des normes
- Modéliser le niveau sonore du parc

La réglementation française impose aux parcs de ne pas dépasser le bruit ambiant de:

- 3dB la nuit
- 5dB le jour

Contrôles effectués pendant l'exploitation du parc

En cas de dépassement : plan de bridage

document non contractuel communiqué à titre indicatif

L'étude acoustique du projet éolien est réalisée par bureau d'études ORFEA, qui a installé des sonomètres sur cinq points autour de la zone d'étude. L'objectif est de mesurer le niveau sonore actuel (nature et activités humaines dont l'autoroute pendant une période de 4 semaines). Aucun point de mesures n'est relevé sur la commune de Cocquerel du fait de l'absence de maisons et de la présence du parc éolien de Moulin de la Froidure, qui est lui-même aussi pris en compte dans l'analyse.

Objectifs et méthodologie de l'étude acoustique

Ces mesures permettront de :

- mesurer le niveau sonore existant
- les corrélérer aux différents régimes de vent (les mesures doivent être faites à diverses vitesses et orientations du vent)
- appliquer le bruit des futures éoliennes pour modéliser l'impact sonore

WEB Énergie a décidé d'étendre la période de relevés à 4 semaines pour garantir des mesures complètes de régimes de vent. Le bureau d'études Orphea utilise une méthodologie réglementée, prenant en compte la vitesse du vent et son orientation, appliquée par tous les bureaux d'études pour garantir la fiabilité des résultats. Cette approche assure que le dossier remis en préfecture soit rigoureux et conforme aux exigences réglementaires.

Respect de la réglementation et mesures d'atténuation acoustiques

L'analyse acoustique permettra de déterminer le modèle d'éolienne pour s'assurer que le niveau d'émergence sonore respecte la réglementation en vigueur, qui impose de ne pas dépasser le bruit ambiant de +3 dB la nuit et +5 dB le jour au droit des habitations. En cas de risque de dépassement un plan de bridage devra être mis en place.

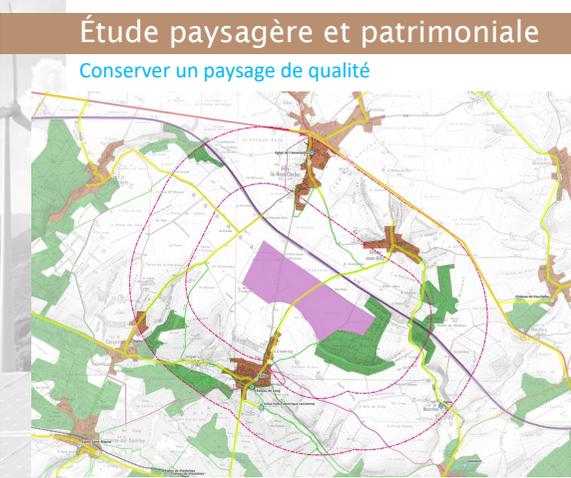
Bruno Balesdent, maire d'Ailly-le-Haut-Clocher, exprime des interrogations sur l'impact acoustique des éoliennes et sur la précision des plans de bridage.

Django Mazars répond que les points de mesure acoustiques ont été situés à proximité des premières habitations concernées par le projet, à environ 600 mètres de la zone d'étude. WEB EDV a prévu de réaliser des simulations acoustiques à partir de ces points de mesures. Le travail de modélisation, prévu pour le dernier trimestre 2025, permettra d'anticiper avec précision l'impact sonore du projet.

Lucas Dufrien, habitant volontaire et technicien de maintenance dans le secteur éolien, précise que les éoliennes de dernière génération sont moins bruyantes grâce aux avancées technologiques, notamment le biomimétisme (utilisation de « dents » ou « peignes » sur les pales).

L'équipe de WEB EDV s'est engagée à présenter plus en détail la méthodologie appliquée pour l'étude acoustique et les résultats issues des analyses à l'occasion d'une prochaine réunion du CTC.

➔ L'étude paysagère et patrimoniale



Étude paysagère et patrimoniale

Conserver un paysage de qualité

- Évaluer l'intégration du projet en vue de la réalisation des photomontages
- Prise en compte dans un rayon de 20km des éléments suivants :
 - Sensibilités paysagères :
 - Lieux de vie
 - Voies de communication
 - Structures paysagères
 - Sensibilités patrimoniales
 - Monuments historiques
 - Patrimoines classés
 - Sites remarquables
- Etude paysagère réalisée par ATER avec un état initial prévu pour avril

document non contractuel communiqué à titre indicatif

30

L'étude paysagère et patrimoniale est menée par le bureau d'études ATER, qui doit rendre l'état initial du projet d'ici avril. À cette date, le bureau d'études proposera une liste de points de vue à partir desquels seront réalisés les photomontages.

Délimitation des aires d'étude

À ce jour, l'ensemble du patrimoine situé dans un rayon de 20 km autour de la commune de Long a été recensé, et plusieurs aires d'étude réglementaires ont été définies pour évaluer l'impact paysager et patrimonial du projet :

- Aire d'étude éloignée (rayon de 20 km)
- Aire d'étude rapprochée (rayon de 10km)

- Aire d'étude immédiate (équivalente à la zone d'étude projet)

WEB EDV précise qu'il prend en compte le projet touristique de la Vallée Idéale, qui concerne aussi la commune de Long, afin de l'intégrer à ses réflexions dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale

Réalisation des photomontages

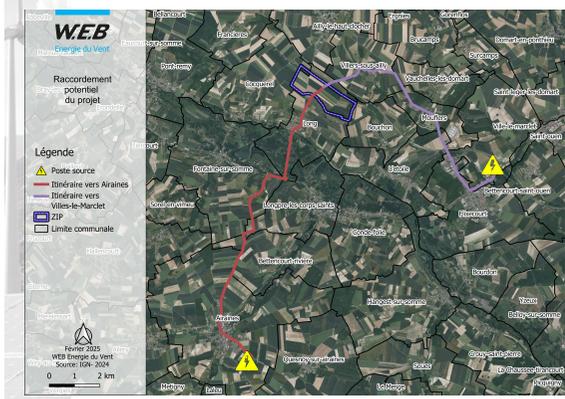
Concernant les photomontages, l'équipe de WEB EDV explique qu'ils seront réalisés sur la base de plusieurs séries de photographies prises en hiver (à feuilles tombées) et en été, conformément à la méthodologie définie par la DREAL. Les photomontages seront réalisés dans l'aire d'étude élargie de 20 km. Ils seront disponibles une fois l'implantation définitive retenue et pourront être présentés à l'occasion du CTC n°3 début 2026. Ces photomontages intégreront le contexte éolien actuel et prévu, en représentant exclusivement des vues de jour (pas de photomontage de nuit).

Enjeu du balisage de nuit des éoliennes

Les participants ont souligné l'impact visuel nocturne des éoliennes sur le territoire. Django Mazars confirme que la question du balisage nocturne est un sujet récurrent. La filière éolienne a entamé des discussions avec les autorités militaires et le Ministère de la Transition écologique pour trouver des solutions, mais aucune réponse officielle n'a encore été donnée. En France, certains parcs éoliens expérimentaux disposent d'un balisage lumineux qui ne s'active que lors de la détection d'un transpondeur à proximité.

Les options de raccordement

Raccordement



- Deux raccordements potentiel:
 - Vers Villes le Marcllet (10 km)
 - Vers Airaines (13 km)
- Consultation du schéma S3REnR de la région pour vérifier la disponibilité de puissance en aval du projet
- Révision du plan de raccordement au dépôt du dossier (Maj des options)

31

L'électricité produite par le parc éolien de Long sera envoyée vers un poste de raccordement pour être injectée dans le réseau. Actuellement, deux options de raccordement sont envisagées depuis Long :

- en direction de Villes-le-Marcllet
- en direction d'Airaines

Un troisième poste de raccordement a été créé sur la commune de Limeux, mais il devrait rapidement atteindre sa capacité maximale. Le raccordement sera proposé par Enedis une fois le permis de construire accordé, et sera entièrement enfoui, évitant ainsi l'installation de pylônes.

Harold Perrot précise que le Schéma Régional de Raccordement des Énergies Renouvelables (S3REnR) est régulièrement mis à jour. Chaque projet d'énergies renouvelables contribue financièrement à l'investissement d'Enedis en fonction de la puissance du parc, selon des barèmes définis pour chaque région. Cela permet à Enedis de consolider et développer son réseau. Les développeurs participent à une quote-part

afin de ne pas laisser l'État supporter seul les coûts liés au renforcement et à l'extension du réseau.

La mutualisation du raccordement avec d'autres projets éoliens ou photovoltaïques n'est pas envisageable à ce stade en raison des contraintes de calendrier propres à chaque projet.

En réponse à une question, Harold Perrot précise que la distance entre le parc et le poste de raccordement engendre des coûts au kilomètre, notamment en fonction de la puissance transportée. Il ajoute qu'une légère perte d'énergie peut survenir sur le trajet, mais qu'elle reste marginale.

➔ Caractéristiques techniques du projet

Caractéristiques techniques des éoliennes

- 3 à 5 éoliennes maximum
- 150 à 200m de hauteur max. en bout de pale
- 3,6 à 7 MW par éolienne

A ce stade le nombre, la taille et l'emplacement des éoliennes n'est pas défini

Sur la base des résultats, des variantes d'implantation seront étudiées et présentées au CTC n°2

document non contractuel communiqué à titre indicatif

À ce jour, en mars 2025, l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes restent à déterminer à partir des résultats des études :

- 3 à 5 éoliennes maximum
- 150 à 200m de hauteur maximum en bout de pale
- 3,6 à 7 MW de puissance par éolienne

Django Mazars rappelle qu'il est essentiel d'explorer plusieurs scénarios d'implantation afin d'aboutir à une configuration finale qui intègre au mieux les enjeux locaux. À terme, l'implantation sera retenue sur la base des études réalisées.

➔ Définir le nom du projet

Nom du projet

Suggestion

- Parc de la tourbe
- Parc du Louchet

Jean-Marie Pecquet a indiqué au participant que le nom du projet serait débattu et défini en conseil municipal.

Les retombées économiques du projet

➔ Recettes fiscales du projet

Quelles sont les retombées économiques d'un projet ?

IFER : Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

- Principale retombée fiscale pour les communes et EPCI
- Loi de finances 2019 a approuvé un reversement de 20% de l'IFER à la commune d'implantation

- Calcul de l'IFER se base sur :
 - Nombre d'éoliennes installées
 - Puissance des éoliennes installées

**1^{er} janvier 2025 :
IFER = 8,51€/kW installé**

- Estimation de retombées pour les communes (20%) et l'EPCI (50%)

Scénario d'implantation	Éolienne de 6 MW
Part communale	≈ 10 k€/éolienne/an
Part de la ComCom	≈ 25 k€/éolienne/an

document non contractuel communiqué à titre indicatif

36

Répartition de la taxe IFER entre les collectivités

Le premier poste de retombées économiques concerne l'imposition versée à l'État (IFER), qui est ensuite redistribuée aux collectivités locales via le Trésor public. Pour ce projet, la taxe s'élève à 8,51 €/kW, soit 8 510€ par MW installé.

Ce montant est réparti entre plusieurs niveaux de collectivités. Il est possible au niveau intercommunal de décider d'une répartition différente des revenus fiscaux de l'intercommunalité (50%).

Quelles sont les retombées économiques d'un projet ?

Total IFER – Éoliennes de 6 MW

Scénario d'implantation	Unitaire	Minimum	Maximum
Nombre d'éoliennes	1	3	5
Puissance cumulée (MW)	6	18	30
IFER annuel pour la commune (20% de l'IFER total)	≈ 10 k€/an	≈ 30 k€/an	≈ 50 k€/an
Total des recettes fiscales pour la commune sur 25 ans	≈ 255 k€	≈ 765 k€	≈ 1 275 k€

Chemins communaux – 1000€/MW/an

Puissance des éoliennes 54 MW (6 MW)	Unitaire	Minimum	Maximum
Indemnisation annuelle	6 k€	18 k€	30 k€
Total indemnisation chemin sur 25 ans	150 k€	450 k€	750 k€

document non contractuel communiqué à titre indicatif

37

Le tableau ci-dessus, basé sur un scénario avec des éoliennes d'une puissance unitaire de 6 MW, présentent les estimations annuelles et sur l'ensemble de la durée d'exploitation du parc perçu par la commune d'implantation avec l'IFER.

Loyers perçus pour l'usage des chemins communaux

Django Mazars précise que les chemins communaux seront modifiés pendant la phase chantier pour l'acheminement des éoliennes. À la fin du chantier, les chemins seront remis en état par le porteur du projet et il appartient à la commune de les entretenir pour assurer l'accès des équipes de maintenance aux éoliennes. L'usage des chemins fera l'objet d'une indemnisation annuelle par Web Energie du Vent.

Loyers et compensation pour les propriétaires et exploitants agricoles

WEB EDV précise qu'il signe des promesses de bail d'une durée de 10 ans, renouvelables deux fois 1 an qui donneront ensuite lieu à des baux emphytéotiques d'une durée de 20 ans, renouvelables 4 fois 10 ans. Un loyer sera versé au propriétaire ainsi qu'à l'exploitant agricole avec une

répartition équitable entre eux pour les parcelles concernées par l'implantation d'une turbine ou d'un poste de livraison

Une compensation est également prévue pour les propriétaires et/ou exploitants concernés par :

- Le survol de leur parcelle par une pale d'éolienne
- Le passage de câbles pour le raccordement
- La mise à disposition de terrains ou de chemins pour le projet, même si ceux-ci ne sont finalement pas retenus pour l'implantation

WEB EDV souligne que le foncier est un élément essentiel au développement du projet. L'entreprise veille à maintenir un dialogue constant avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés, y compris pour anticiper la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées. La majorité des agriculteurs sont issus de la commune de Long. À ce jour, environ 200ha de foncier constituent la zone projet.

➔ Opportunité pour un financement participatif

Quelles sont les retombées économiques d'un projet EnR ?

Zoom sur le financement participatif

- Spécificité de WEB Energie du Vent, sous forme d'obligations simples.
- Engagement à faire participer les riverains, collectivités et propriétaires/exploitants au financement du projet à hauteur de 30 k€ / MW installé via des plateformes de financements participatifs (conditions définies à la mise en service).

	Riverains	Propriétaires / Exploitants	Collectivités
Obligations disponibles	10 k€ / MW	10 k€ / MW	10 k€ / MW

- Opportunité proposée après la mise en service pour supprimer le risque de développement.
- WEB Energie du Vent fait bénéficier ses co-investisseurs des conditions de financement du projet.

document non contractuel communiqué à titre indicatif

38

Django Mazars présente l'opportunité de mettre en place un financement participatif dans le cadre du projet éolien de Long. Ce dispositif serait ouvert aux :

- Collectivités locales
- Habitants
- Propriétaires et exploitants agricoles

WEB EDV accepterait alors un financement à hauteur de 30k€ par MW (soit 10k€ par catégorie d'acteur), ce qui représenterait 600k€ pour un projet de 20 MW. Le rendement attendu de cet investissement est estimé entre 4 et 7 % par an.

Django Mazars précise que cette participation pourrait être mise en place soit lors du financement du projet auprès des banques, soit en phase finale avant la construction, en fonction des modalités définies.

Thierry Wilbert, conseiller aux affaires économique du Président de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, rappelle que le financement participatif est une possibilité offerte par l'ensemble des porteurs de projets afin de favoriser l'implication des acteurs locaux.

L'équipe de WEB EDV prévoit d'apporter davantage de précisions sur les modalités et les avantages de ce financement lors du CTC n°2. Une réunion spécifique consacrée au financement participatif pourrait être organisée en fonction de l'intérêt manifesté.

Lancement des réflexions sur les mesures d'accompagnement

Mesures d'accompagnement

Cadre législatif

- Programme de mesure qui s'appuie sur la **loi d'accélération des énergies renouvelables** (10 mars 2023, article L. 314-41 du Code de l'énergie).
- La **société**, forte de ses convictions selon lesquelles ce type de projet doit engendrer des retombées locales directes, souhaite pérenniser ces mesures et ce, indépendamment de la candidature du projet à un appel d'offre.
- Le montant des mesures d'accompagnement versé par le développeur aux collectivités, sera indiqué dans le dossier de demande d'autorisation ICPE

document non contractuel communiqué à titre indicatif

40

Distinction entre mesures d'accompagnement et mesures de compensation

Django Mazars explique aux participants la distinction entre mesures d'accompagnement et mesures de compensation :

- Mesures de compensation : Elles répondent aux recommandations des bureaux d'études ou de la DREAL et sont financées par WEB EDV pour réduire l'impact du projet sur l'environnement et le territoire.
- Mesures d'accompagnement : Elles sont définies en amont de l'autorisation du projet, avec un budget dédié, mis à disposition des communes pour des actions en faveur de la transition énergétique. Django Mazars souligne que les richesses générées par le projet sont ainsi partagées avec le territoire. Les mesures d'accompagnement s'additionnent aux retombées économiques

issues des taxes présentées précédemment. Ces mesures d'accompagnement seront inscrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du projet et constitueront un engagement de WEB EDV envers les collectivités.

Jean-Marie Pecquet précise que les mesures d'accompagnement devront être validées par le Conseil municipal de Long. Elles seront définies dans le cadre des travaux du CTC avant le dépôt du dossier.

Objectifs des mesures d'accompagnement



41

Financement des mesures d'accompagnement

- WEB Énergie du Vent propose d'accompagner des projets en lien avec la transition énergétique du territoire (mesures ponctuelles ou pérennes pendant la durée d'exploitation)
 - ⚡ Participation à la facture d'électricité des ménages
 - 💡 Prime énergie individuelle pour conversion du système de chauffage
 - ☀️ Participation financière à l'installation de panneaux photovoltaïques individuels
 - 🏠 Participation à divers projets de rénovation de bâtiments communaux
 - 🌱 Actions de sensibilisations écologiques (écoles, journées nature, etc.)
 - 🌳 Plantations de haies, reboisement local
- Des mesures nouvelles peuvent être proposées à l'approbation de la société.

document non contractuel communiqué à titre indicatif

42

Mesures d'accompagnement

Exemples de mesures ayant un effet sur la facture d'électricité des ménages

Contrat d'énergie local

Partenariat avec un fournisseur d'électricité produite à partir d'énergie renouvelable

- WEB Énergie prendra en charge une partie de la facture d'électricité des riverains du projet
- Sur présentation du numéro de compteur et justificatif de domicile

Chèque énergie

- La commune peut choisir de reverser une partie des revenus liés au parc éolien sous forme de chèque énergie aux habitants
- Ex : commune de Beaurain dans le Nord

Auto-consommation collective

- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
- Association d'auto- consommation collective de l'électricité solaire
- Réseau des Générateurs peut accompagner les communes

document non contractuel communiqué à titre indicatif

43

Réflexions sur les mesures d'accompagnement

Éléments envoyés par Tanguy Ladrière, excusé pour ce CTC

- Entretien des marais
 - Programme Life AnthroFens CEN Hauts-de-France
 - En lien avec commune de Long et Au Paradis des Pêcheurs
- Plantation de haies et bandes tampons
 - Faune sauvage
 - Lutte contre le ruissellement sur le plateau
 - Avec les agriculteurs et propriétaires
 - Étude érosion par la Communauté de Communes
- Réhabilitation mare des flots
 - Étude ADREE
- Gîtes à chauves-souris et rapaces nocturnes
- Matériel pédagogique
 - Association Préservation du patrimoine de Long
 - Animation scolaire et grand public
- Chèques énergies
- Équipements énergétiques
 - Isolation bâtiments
 - Panneaux solaires

document non contractuel communiqué à titre indicatif

45

Réflexion sur les mesures d'accompagnement

Django Mazars précise que les propositions présentées dans les pages ci-avant ne sont pas définitives. Elles sont ouvertes à la réflexion collective, et le CTC jouera un rôle clé dans la définition et la proposition des mesures d'accompagnement, qui pourront ensuite être valorisées dans le bilan de la concertation.

Jean-Marie Pecquet indique que la participation de WEB EDV à la facture d'électricité des habitants est une mesure privilégiée par la commune de Long. Il précise être favorable à la méthode du chèque-énergie pour cela.

Les participants ont également évoqué la possibilité que les mesures d'accompagnement contribuent à des dispositifs pour lutter contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur le territoire, ce qui pourrait avoir un impact positif sur l'environnement local.

Tanguy Ladrière, conseiller municipal de Long, excusé auprès des participants lors de ce CTC, a transmis à WEB EDV une liste de suggestions concernant les mesures d'accompagnement. Constant Delatte le remercie pour sa contribution aux échanges et invite chacun-e à proposer

oralement ou à faire parvenir ses suggestions par email à l'adresse suivante : eolien-long@quelia.fr

Harold Perrot précise que le parc éolien pourra être mis en service en 2030, et que les mesures d'accompagnement seront ajustées en fonction de cette échéance. Le montant alloué à ces mesures dépendra des caractéristiques du parc, notamment du nombre d'éoliennes et de la puissance installée.

WEB EDV veillera au respect du cadre législatif lors de la mise en place des mesures d'accompagnement.

Bruno Balesdent, quant à lui, souligne que les communes limitrophes d'Ailly-le-Haut-Clocher et de Villers-sous-Ailly pourraient être particulièrement concernées par le projet. Il évoque la possibilité qu'elles bénéficient également des mesures d'accompagnement. Harold Perrot répond qu'à ce jour, aucune mesure n'est envisagée pour ces communes limitrophes, mais que des propositions adéquates pourraient être explorées.

➔ Choix du turbinier

Django Mazars indique que le choix du turbinier (fabricant des éoliennes) n'a pas encore été finalisé, il dépendra de nombreux paramètres et des caractéristiques des éoliennes proposées.

➔ Bridage des éoliennes

Django Mazars explique que des plans de bridage peuvent être mis en place pour des raisons techniques, écologiques (protection des oiseaux migrateurs et/ou chiroptères) ou météorologiques (tempêtes). Ces dispositifs expliquent pourquoi certaines éoliennes peuvent être temporairement arrêtées, même lorsqu'il y a du vent.

➔ Radar militaire

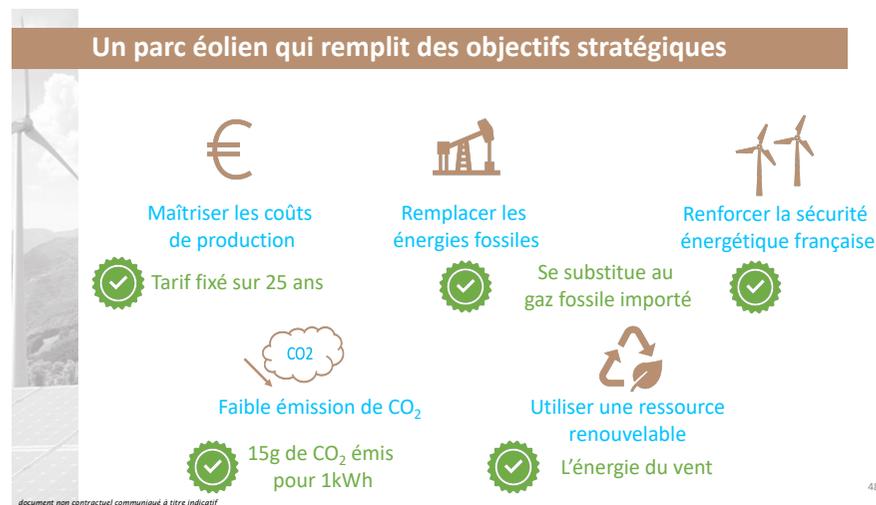
Interrogée sur les contraintes techniques liées aux radars militaires, l'équipe de WEB EDV a précisé que ces dispositifs peuvent affecter tout projet éolien dans un rayon de 60 km. Les règles en la matière évoluent rapidement, et des discussions sont en cours avec les services de l'armée pour le radar militaire de Doullens.

➔ Radar météo

Concernant le radar météo d'Abbeville, WEB EDV, en collaboration avec deux autres développeurs du territoire, échange avec Météo-France pour mettre en place un radar de compensation commun. WEB EDV est actuellement en attente d'un retour d'étude globale et commune du bureau d'études QinetiQ accrédité par Météo France.

Conclusion

- ➔ Un projet éolien qui répond aux objectifs stratégiques français



Constant Delatte précise que le parc éolien a pour objectif de répondre aux enjeux énergétiques en France, comme indiqué sur la page ci-dessus, en contribuant à la transition énergétique, à la production d'énergie renouvelable, à la réduction de l'usage des énergies fossiles.

- ➔ Les prochaines étapes

Le CTC n°1 a offert à chacun-e l'opportunité d'exprimer ses interrogations et ses attentes concernant le projet éolien de Long. Un CTC n°2 est prévu pour l'automne 2025, une fois l'état initial terminé, et permettra de présenter les résultats des différentes études actuellement en cours. Un CTC n°3 se tiendra avant le dépôt du dossier en 2026.

L'équipe de WEB EDV reste disponible à tout moment par email :

eolienlong@quelia.fr

Une page internet dédiée au projet est également accessible en cliquant sur ce lien :

<https://www.web.energy/fr/nos-parcs-et-projets/projet-du-parc-eolien-de-long>